

# CONCOURS

## ADJOINT DES CADRES HOSPITALIERS

Branche « Gestion administrative générale »

### Interne sur épreuves

**Mardi 8 février 2022**

2<sup>ème</sup> épreuve écrite et anonyme  
Cette épreuve est notée sur 20 points

**Epreuve constituée d'une série de huit à dix questions à réponse courte.**

Durée 3h, coefficient 2

Début de l'épreuve : 13h30

Fin de l'épreuve : 16h30

Le sujet comporte 2 pages

Direction des Ressources Humaines  
Bureau des concours  
Dossier suivi par : Charline MIGNARD  
03.80.29.35.55 - [Charline.mignard@chu-dijon.fr](mailto:Charline.mignard@chu-dijon.fr)

# Concours Adjoint des cadres, « gestion administrative générale »

## Epreuve d'admissibilité n°2 : Série de dix questions

- Organisation constitutionnelle et administrative de la France et principes de l'action administrative :
  - 1) Quelles sont les procédures de révision de la Constitution française ? /2
  - 2) La hiérarchie des normes : définition et conflit. /2
  - 3) Décentralisation et déconcentration : définition et différences. /2
  
- Organisation du système de santé :
  - 4) Définition d'un établissement public de santé et missions. /2
  - 5) Le rôle du Directeur d'hôpital. /2
  - 6) Le groupement hospitalier de territoire (GHT) : définition, apports et limites. /2
  - 7) Quelles sont les obligations du fonctionnaire hospitalier et en quoi consistent-elles ? /2
  - 8) Quels sont les droits du fonctionnaire hospitalier et en quoi consistent-ils ? /2
  - 9) Quels sont les droits fondamentaux de l'utilisateur dans le système de santé ? /2
  - 10) Qu'est-ce que sont les directives anticipées ? /2